

DECRET N° /LTPS/DGTFP/DFP/8102/79
 Portant intégration et nomination de
 Monsieur M'PANDI Valentin, dans les ca-
 dres de la catégorie A, hiérarchie I des
 Services Sociaux (Santé Publique)-
 -----ooOoo--H--H--H--H--

 MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
 PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

 DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
 GOUVERNEMENT,

(/DSAS

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
 l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
 des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2067/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 64/45 du 12/2/1964 abrogeant et remplaçant
 le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A
 des services de Santé ;

DB

(/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérar-
 chisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégo-
 ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
 nation et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 62/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les con-
 ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
 doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
 7 et 8 ;

DCF

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
 et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
 échelonnements financiers des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
 des Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
 Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
 des Membres du Gouvernement ;
 (/u la lettre n° 3720/DGSP/DS.F du Directeur des Services
 Administratifs et Financiers transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E . -

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 64/45 du 12/07/1964, susvisé, Monsieur M'PANDI Valentin, né vers 1950 à M'Bounou, titulaire de la Licence en Sciences Pharmaceutiques, obtenue à l'Université de la Havane (Cuba) est intégré dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4^e échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 Mai 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre-Désiré BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIEN.-

Itihi Ossétoumba LEXOUNGOU.-

REPARTITIONS :

JORF	1
DRF/DFP	2
DFP/DSO	2
DS	2
DSO	1
MSA	2
DOSSIER	2
INTEGRESSE	1./-